

Recommandation N°4

du 29 février 2012

Recommandation

Commission de la CSFP

Formation initiale en entreprise

Thème

Cours pour formatrices et formateurs en entreprise

Dispense d'objectifs de formation

Bases légales

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, art. 45
- Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003, art. 44

Contexte

Les formatrices et formateurs qualifiés jouent un rôle essentiel dans la formation professionnelle. Pour cette raison, la commission CSFP Formation initiale en entreprise recommande de prendre en compte la formation acquise au préalable par les futurs formateurs, conformément à la liste jointe. En plus de la liste des dispenses d'objectifs de formation, la recommandation comprend une autre annexe: un exemple de lettre standard pour confirmer l'octroi de la dispense.

Annexe

- Liste des possibilités de dispense d'objectifs de formation
- exemple de lettre

Renseignements : Secrétariat de la commission de la CSFP Formation initiale en entreprise